

27 AVR 2015



## COOPERATION TRANSFRONTALIERE DANS LE CADRE DE L'INSTRUMENT EUROPEEN DE VOISINAGE ET DE PARTENARIAT (IEVP)

Décision CE C(2008) 8275

### Appel à candidature

## Projet «Sécurité et Qualité des Produits Aquacoles: le développement d'une voie commune tuniso-sicilienne» SecurAqua PS1.3.020

#### Etant donné que

Le 26 Octobre 2012, sur le site web « <http://www.italietunisie.eu> » et sur les autres sites de référence du programme de coopération transfrontalière Italie-Tunisie, a été publié, dans sa version intégrale, le deuxième appel restreint à projets standards, dans le cadre de l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP) 2007-2013. Et dans le cadre de la Convention de Financement relative au programme de Coopération Transfrontalière Italie-Tunisie signée entre la Commission européenne et la République Tunisienne ;

#### Etant donné que

L'Institut National des Sciences & Technologies de la Mer (INSTM), adresse 28 Rue 2 Mars 1934, Carthage Salambô, 2025 Tunisie, représenté par Monsieur Hechmi Missaoui, ci-dessous dénommé Bénéficiaire,

#### Et

- 1- Le Consortium Universitaire de la Province de Trapani, domicilié à Lmare Dante Alighieri. 91016, TRAPANI, représenté par Monsieur Giovanni Curatolo, ci-dessous dénommé Partenaire 1 ;
- 2- L'Institut Zooprophyllactique Expérimental de la Sicile (IZS Sicile), domicilié à la Via G. Marinuzzi,3 90129 PALERMO, représenté par Monsieur Antonino Salina ci-dessous dénommé Partenaire 2 ;
- 3- La Direction Générale des Services Vétérinaires, domicilié au 30 Rue Alain Savary 1002, TUNIS, représenté par Monsieur Malek Zrelli ci-dessous dénommé Partenaire 3,

Ont présenté une proposition de projet intitulé " Sécurité et Qualité des Produits Aquacoles: le développement d'une voie commune tuniso-sicilienne" SecurAqua à l'Autorité de Gestion Commune dans le cadre du PO Italie Tunisie, un appel à propositions à la deuxième appel des projets standards lancé le 26 octobre 2012 avec une procédure restreinte conformément au PraG et close le 9 décembre 2011.

#### Etant donné que;

que l'Autorité de Gestion Commune AGC, par sa communication du 13 Janvier 2014 protocole n°383, informe que le contrat de subvention entre l'Autorité de Gestion Commune du Programme et le bénéficiaire, a été signé le 05 Décembre 2013 et que le code unique du projet est (Cod 2AS1.3/020).

#### Article 1 : Contexte

Dans le cadre de la composante «valorisation des produits aquacoles», le projet SecurAqua lance un appel à candidature pour la mise en place d'un projet pilote de valorisation de poisson de barrage et d'aquaculture (fumage de poisson) au profit des organisations de la société civile dédiées aux aquaculteurs et des entrepreneurs sociaux de transformation des produits aquacoles en vue de renforcer leurs rôles dans la promotion et la valorisation de l'image des produits aquacoles Tunisiens.

Le projet est cofinancé par l'Union Européenne





Le présent appel à candidature définit les règles de soumission, les critères d'éligibilité et de sélection des organisations de la société civile dédiées aux aquaculteurs et des entrepreneurs sociaux de transformation des produits aquacoles voulant bénéficier de l'appui du projet SecurAqua.

Ce projet pilote permettrait, dans une seconde phase et suivant un processus compétitif, de donner aux organisations de la société civile dédiées aux aquaculteurs et aux entrepreneurs sociaux de transformation des produits aquacoles, l'opportunité de bénéficier d'un appui financier et technique pour la mise en place d'une unité pilote de valorisation de poisson de barrage et d'aquaculture (fumage de poisson).

#### **A. Conditions générales :**

Sont éligibles au présent appel à candidature les organisations de la société civile dédiées aux aquaculteurs et des entrepreneurs sociaux de transformation des produits aquacoles répondant aux critères suivants :

##### **I. En matière de constitution, Être :**

- 1) **Une organisation** de la société civile dédiée, via son mandat ou ses activités, à l'aquaculture, légalement constituée, ayant son siège et exerçant ses activités dans les huit gouvernorats Nord de la Tunisie; Les réseaux associatifs légalement constitués sont éligibles à cet appel à candidature. Les mandats des organisations et des réseaux sont à but non lucratif.

OU

- 2) **Une entité économique**, légalement constituée dont une des finalités répond à la définition généralement admise de l'entrepreneuriat, basée en Tunisie.  
A titre indicatif et non limitatif, cette entité peut être : Une coopérative, Une société mutuelle, Un groupement de développement agricole et de pêche, Un groupement interprofessionnel, Une entreprise privée de personnes, de capitaux et mixte (y compris les entreprises unipersonnelles).  
Ce type d'entité sera appelé dans la suite de cet appel et dans le formulaire de Candidature : «Entreprise sociale».

##### **II. En matière de gouvernance, justifier:**

- 1) Pour les organisations de la société civile :
  - De la tenue d'au moins une assemblée générale ordinaire portant élection d'un comité directeur pendant les trois dernières années (2014 inclus);
  - De l'organisation claire de son bureau directeur.
- 2) Pour les entreprises sociales :
  - Du mandat clair du (de la) représentant(e) de l'entité économique (Direction, gérance,.... Suivant acte statutaire, PV d'Assemblée et assimilés).

##### **III. En matière de capacité technique,**

- Disposer d'au moins 2 personnes ayant chacun une expérience professionnelle d'au moins une année,
- Disposer d'un local aménagé (équipées des commodités nécessaires à l'implantation du matériel et la transformation des produits) et dont la vocation permet la transformation de produit aquacole.

#### **B. Présentation de la demande et procédures à suivre :**

##### **I. Formulaire de candidature :**

Les candidatures doivent respecter scrupuleusement le format du formulaire et compléter les paragraphes et les pages dans l'ordre.

Le formulaire doit être soumis en français.

Les demandeurs sont tenus de présenter leurs requêtes dans le formulaire réservé à cet effet par SecurAqua.

**Les formulaires renseignés d'une manière illisible seront rejetés.**

##### **II. Dossier de candidature :**

Présenter un dossier complet, conformément aux indications présentées dans l'article 5. «Composition et dépôt du dossier»;

**Le projet est cofinancé par l'Union Européenne**





## Article 2 : Processus d'évaluation des candidatures reçues

Un comité technique de pré-sélection sera constitué par l'INSTM, SecurAqua et éventuellement d'autres partenaires afin d'étudier les candidatures reçues suite à cette procédure d'appel.

Au besoin, le comité technique fera parvenir aux organisations de la société civile dédiées aux aquaculteurs et des entrepreneurs sociaux de transformation des produits aquacoles des demandes de complément d'information auxquelles elles devront répondre dans les délais impartis.

Ces demandes se font par courrier électronique ou postale à l'adresse sus indiquée.

Le comité technique de pré-sélection procédera à l'évaluation des dossiers de candidatures comme suit :

1. Admission sur la base des critères d'éligibilité : suivant les éléments détaillés dans l'article 1 (A & B), les éléments suivants seront examinés :
  1. Le respect de la date limite de soumission. Si ce n'est pas le cas, la candidature sera automatiquement rejetée.
  2. L'exhaustivité des renseignements et justifications demandées.
  3. La conformité du dossier de candidature par rapport aux critères d'éligibilité spécifiés dans l'article 1.

Le comité pourra demander des compléments d'information en relation avec les points 2. et 3. Les organisations et entreprises sociales candidates, devront répondre à cette requête dans les délais impartis. Toute réponse parvenue après les délais ne sera pas prise en considération. Ces demandes se font par courrier électronique ou postale à l'adresse sus indiquée.
2. Notation et Classement des candidatures: Les organisations de la société civile dédiées aux aquaculteurs et des entrepreneurs sociaux de transformation des produits aquacoles considérées techniquement et administrativement éligibles seront classées dans un ordre décroissant suivant le score obtenu (du score le plus élevé au moins élevé). Le score est attribué pour chaque candidature suivant la grille d'évaluation présentée dans l'article 4.
3. Pré-sélection des candidatures: Dans les limites du budget du projet, organisations de la société civile dédiées aux aquaculteurs et des entrepreneurs sociaux de transformation des produits aquacoles qui sont techniquement et administrativement éligibles et ayant obtenu les meilleurs scores seront présélectionnées pour la réalisation d'un projet pilote de transformation de produits aquacoles.
4. Les organisations et les entreprises sociales présélectionnées seront invitées à planifier une visite des locaux pour l'équipe d'expert de SecurAqua. et de présenter une étude de projet incluant la participation de ces derniers (minimum de 20% de participation financière ou en nature est à prévoir).
5. Sélection des organisations et des entreprises sociales qui bénéficieront de l'appui technique et financier: Suite à l'appel à proposition de projets restreint, le comité de sélection procédera à l'étude et à l'évaluation des propositions de projets reçues et d'identifier les organisations et les entreprises sociales qui bénéficieront de l'appui technique et financier du projet du SECURAQUA pour la réalisation de leur projet pilote. Le comité de sélection avec l'appui des experts dédiés, et au vu de l'évaluation finale des capacités, recommandera également les montants des subventions à accorder dans le cadre des conventions.

## Article 3 : Calendrier indicatif du processus d'évaluation\* :

19/05/2015	- Clôture de l'appel à candidature (réception des dossiers par courrier électronique ou postale)
22/05/2015	- Pré-sélection des organisations et des entreprises sociales
25/05/2015	- Visite des locaux - Présentation et validation de l'étude de projet par le Comité technique
30/05/2015	- Sélection de l'organisation ou de l'entreprise qui bénéficiera de l'appui technique et financier du projet - Signature de la convention de collaboration

\*Les dates indiquées dans le tableau ci-dessus sont estimatives et sont susceptibles d'être modifiées pour s'adapter aux contraintes inhérentes à la mise en œuvre du projet.

## Article 4 : Grille d'évaluation des candidatures :

- I. Les candidatures seront examinées et évaluées par le comité technique du projet suivant le processus décrit dans l'article 2.
- II. Le classement des candidatures se fera sur la base de la méthode de notation. L'attribution des notes se fera suivant la grille d'évaluation suivante :

**Le projet est cofinancé par l'Union Européenne**





Critères	Section Formulaire	Point maxi
<b>Critère A :</b> Années d'expérience en matière d'activité de pêche /aquaculture <ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; 2 ans.....5 points</li> <li>Entre 2 et 3 ans.....10 points</li> <li>&gt; 3 ans.....25 points</li> </ul>	1.2.3.	25
<b>Critère B :</b> Nombre de projets aquacoles, d'aide aux aquaculteurs (Selon les Sites des projets réalisés): <ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; 2 projets.....3points</li> <li>Entre 2 et 3 projets.....5 points</li> <li>&gt; 3 projets.....10 points</li> </ul>	3.	10
<b>Critère C* :</b> (Pour les organisations de la société civile) Pertinence des projets gérés pour les aquaculteurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>Dans quelle mesure les objectifs des projets réalisés ont contribué au développement de l'aquaculture?</li> <li>Dans quelle mesure l'organisation a pu mobiliser des partenaires institutionnels (publics, privés et internationaux) dans ses projets ?</li> </ul> Une échelle entre 1 (Conforme, Oui, Répond à l'indicateur) et 5(Non conforme, Non) est attribuée pour la détermination du score	1.2.3.  1.2.3.	20  10  10
<b>Critère C** :</b> (Pour les entreprises sociales) projets et/ou initiatives dont la finalité répond à l'entrepreneuriat social : <ul style="list-style-type: none"> <li>Dans quelle mesure les projets réalisés ont contribué au développement aquacole dans la région</li> <li>Dans quelle mesure les projets réalisés ont contribué à l'amélioration de l'offre d'emploi et/ou de l'offre de produit aquacole?</li> </ul> Une échelle entre 1 (Conforme, Oui, Répond à l'indicateur) et 5(Non conforme, Non) est attribuée pour la détermination du score	1.2.3.  6.	20  10  10
<b>Critère D :</b> Capacité technique : Qualifications professionnelles des responsables des organisations / des entreprises sociales <ul style="list-style-type: none"> <li>Expérience professionnelle et/ou associative suffisante ?</li> <li>Formation suffisante (apprentissage)?</li> <li>Compréhension minimale de la transformation des produits aquacoles?</li> </ul> Une échelle entre 1 et 5 est attribuée pour la détermination du score	3.4. 3. 5.	45  30  10  5
<b>Total</b>		<b>100</b>

\*Critère pour les organisations.

\*\* Critère pour les entreprises sociales.

**Article 5 : Composition et dépôt du dossier :**

Composition du dossier	<b>A. Les organisations de la société civile dédiées aux aquaculteurs:</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>Formulaire d'appel à candidature, daté et signé;</li> <li>Copie scannée de la justification de la constitution légale de l'organisation (JORT); (registre de commerce ; agrément..)</li> <li>Copie scannée Statuts ou Procès-verbal d'assemblée indiquant clairement son mode de gouvernance interne</li> <li>Copie scannée du Procès-verbal d'au moins une assemblée générale ordinaire portant élection d'un comité directeur pendant les trois dernières années (2014 inclus);</li> <li>Copie scannée du rapport annuel de l'organisation pour l'exercice 2013;</li> <li>Copie scannée de la justification de la mise en œuvre d'au moins un projet dédié à</li> </ol>
------------------------	---

Le projet est cofinancé par l'Union Européenne





	<p>l'aquaculture;</p> <p><b>B. «Entreprise sociale »:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Formulaire d'appel à candidature, daté et signé ;</li> <li>2. Copie scannée de la justification de la constitution légale de l'entité économique (JORT) ; (registre de commerce ; agrément..)</li> <li>3. Copie scannée du statut;</li> <li>4. Copie scannée de la patente;</li> </ol> <p>La taille totale des dossiers en pièces jointes ne doit pas dépasser 10 Mo, taille maximale acceptée par notre système de messagerie.</p>
Soumission	<p>Les organisations de la société civile dédiées aux jeunes et les entrepreneurs sociaux sont invitées à soumettre leur candidature en utilisant le formulaire fourni à cet effet. Ils doivent s'en tenir strictement au format indiqué et compléter les rubriques dans l'ordre indiqué. Ils devront rédiger leurs candidatures avec soin et de façon aussi claire que possible, afin d'en faciliter l'évaluation. Toute incohérence majeure pourrait conduire au rejet de la candidature.</p>
Informations complémentaires	<p>Toute question relative à l'appel à candidature doit parvenir par courrier électronique ou postale à l'adresse de</p> <p style="text-align: center;">L'Institut National des Sciences &amp; Technologies de la Mer (INSTM),          adresse 28 Rue 2 Mars 1934, Carthage Salambo, 2025 Tunisie ,</p> <p>avant la date limite 09/05/2015, à <a href="mailto:securaqua@iresa.agrinet.tn">securaqua@iresa.agrinet.tn</a> en indiquant la référence « <b>Appel à candidature projet pilote : demande d'information</b> » en objet. SECURAQUA répondra aux demandes d'information qu'il aura reçues dans un délai moyen de 48h à partir du moment de leur réception.</p>
Dépôt des candidatures	<p>Les dossiers de candidature doivent être soumis en version électronique indiquée à l'adresse suivante : <a href="mailto:securaqua@iresa.agrinet.tn">securaqua@iresa.agrinet.tn</a> ou voie postale à l'adresse sus indiquée de l'INSTM. avec pour objet « <b>Appel à candidature projet pilote : Dossier de candidature</b> » et ce, au plus tard, 19/05/2015</p> <p>Toute proposition reçue après la date limite sera automatiquement rejetée.</p> <p><b>La taille totale des dossiers en pièces jointes ne doit pas dépasser 10 Mo, taille maximale acceptée par notre système de messagerie.</b></p>

Le projet est cofinancé par l'Union Européenne

